

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 12 juin 2018 à 20 heures 30

Présents : Mmes. Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Petit, Vannier, Mrs. Léon, Biardeau, Porter, Touzet, Mayaud.

Absent(s) : Mme Pavageau excusée (1 pouvoir donné à Mme Daniel), M Renaud (excusé), M. Jouot (excusé),

Secrétaire : Mme Berthelot

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 mai 2018
- Adhésion de la commune au Comité de défense des usagers de la SNCF Gare d'Argenton Sur Creuse
- Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à réussite d'un concours d'un agent communal
- Contrat saisonnier au 3 Musées de Prissac
- Projet aménagement du bourg
- Travaux isolation bâtiment CDC : Signature devis remplacement des menuiseries
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 mai 2018

Le compte rendu du 15 mai 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire sollicite la possibilité d'ajouter deux sujets à l'ordre du jour :

- Etat des sommes dues par EDF – Année 2018
- Dérogation à l'application des rythmes scolaires sur le RPIE Lignac/Prissac – Rentrée 2018

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier ces deux points.

2. Etat des sommes dues par EDF – Année 2018

Le Maire donne lecture d'un courrier du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre faisant état des sommes dues par EDF pour 2018 au titre de l'occupation du domaine public communal pour le transport et la distribution d'électricité.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à percevoir la recette de deux cent trois euros (203 €).

3. Dérogation à l'application des rythmes scolaires sur le RPIE Lignac/Prissac – Rentrée 2018

En date du 24 avril 2018 le Directeur Académique a notifié son refus d'accorder la dérogation demandée par la commune de Lignac pour revenir à la semaine scolaire de quatre jours, laissant s'appliquer la loi des 4 jours et demi. Cette décision a été prise en constatant l'absence de consensus entre les parties, au vu des délibérations respectives des communes de Lignac et Prissac et du vote du Conseil d'école.

Depuis cette notification, vingt-sept parents ont signé et adressé une pétition demandant le retour aux quatre jours d'école, aux motifs que les rythmes scolaires produisent "une très grande fatigue" pour les enfants, que les activités proposées n'apportent "aucune amélioration des conditions d'apprentissage et de réussite pour

les élèves" et que "l'heure de TAP n'est en aucun cas productive pour les enfants"

Après débat et rappel des arguments qui avaient permis au conseil municipal de PRISSAC de fonder sa décision, les élus ont unanimement revalidé les raisons de leur décision. Ils rappellent que les activités proposées par la commune dans le cadre des TAP, sont conduites par des personnes ayant compétence dans différents domaines et regrettent que ces efforts ne soient pas reconnus par les parents. Enfin, ils soulèvent que le retour aux quatre jours d'école a pour conséquence l'impossibilité pour la commune de continuer à assurer l'accueil périscolaire du mercredi, celui-ci devenant extrascolaire et relève donc de la compétence de la Communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin.

Cependant, devant le nombre majoritaire de parents s'étant déclaré opposés à la semaine des quatre jours et demi, ceux-ci ayant eu connaissance des conséquences de cette décision, le Maire propose de revoir la décision du Conseil municipal sur deux hypothèses :

- **Hypothèse N°1** : Maintien de la décision initiale N° 3-2018-0602-2 du 6 février 2018,
- **Hypothèse N°2** : Nouvelle décision laissée à l'appréciation de l'Inspecteur d'Académie au motif que le Conseil municipal, tout en revalidant ses arguments, ne souhaite pas s'opposer à la demande majoritaire des parents et s'engage à appliquer la décision choisie.

Après délibération et vote, le conseil municipal se prononce :

- *par 2 voix pour l'hypothèse N°1*
- *par 10 voix pour l'hypothèse N°2*

4. Adhésion de la commune au Comité de défense des usagers de la SNCF Gare d'Argenton Sur Creuse

Le Maire informe le Conseil municipal que le Comité de défense de la gare d'Argenton sur Creuse demande à la commune d'adhérer à ce Comité, pour un montant de 20 €/ an.

Considérant l'importance des liaisons ferroviaires avec Paris et pour empêcher l'enclavement du territoire le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'adhérer à ce comité et autorise le Maire à verser la participation annuelle demandée, soit 20 €.

5. Transformation d'un poste d'adjoint technique à temps non complet en poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe suite à réussite d'un concours d'un agent communal

Le Maire expose qu'un agent technique de la commune, actuellement adjoint technique à temps non complet 20 H/semaine, a réussi l'épreuve « examen professionnel d'adjoint technique principal 2^{ème} classe ».

Il propose de :

- créer un poste **d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet 20 H/semaine à partir du 1 juillet 2018**, afin de permettre à cet agent d'accéder à ce poste,
- de supprimer à la même date le poste d'adjoint technique à temps non complet de 20 H/semaine, occupé précédemment par ce même agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.

6. Contrat saisonnier au 3 Musées de Prissac

Le Maire rappelle que suite à l'arrêt de la gestion du musée de Prissac par l'Office de tourisme communautaire de la CDC MOVA, il revient désormais à la commune de Prissac d'en assurer sa gestion si elle le souhaite son ouverture sur la période estivale.

Aussi, afin d'assurer l'accueil, les visites ainsi que l'entretien et l'organisation intérieurs du musée, le Maire a envisagé deux solutions :

- 1/ Gestion communale du musée avec recrutement, dès juillet, d'un agent saisonnier à temps non complet (avec l'aide de l'Office du Tourisme « Destination Brenne ») dans les conditions prévues à l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 concernant la fonction publique territoriale (ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutives).

- 2/ Financer l'association « des Amis du Facteur Rural », qui aura la charge de recruter un saisonnier sur les mois d'été. Le Maire rencontrera le Président de cette association pour lui soumettra cette proposition.

Le Maire demande au Conseil municipal la possibilité de mettre en œuvre l'une des deux solutions ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'une ou l'autre des solutions dès lors qu'elles permettront l'ouverture du musée cet été et autorise le Maire à faire l'ensemble des démarches nécessaires.

7. Projet aménagement du bourg

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un cahier des charges pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre a été rédigé et qu'une consultation d'appel d'offres a été lancée auprès de bureaux d'études.

La date buttoir de remise des offres a été fixée au 22 juin. Le Maire réunira la commission d'appel d'offres et la commission des travaux le 27 juin à 9 h 00 afin de procéder à l'ouverture des plis.

Dans le cadre de ce projet, une étude topographique est également nécessaire. Une consultation auprès de géomètres a été lancée avec la date de remise des offres au 12 juillet.

8. Travaux isolation bâtiment CDC : Signature devis remplacement des menuiseries

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu un devis de l'entreprise B.H.M pour le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieurs du bâtiment occupé par la CDC de la MOVA.

Le montant des travaux s'élève à 27 895,46 € HT soit 33 474,55 € TTC.

Le Maire propose au Conseil municipal de valider ce devis afin que les travaux puissent débuter rapidement.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise B.H.M de 27 895.46 € HT pour le remplacement des menuiseries extérieurs du bâtiment occupé par la CDC de la MOVA et autorise le Maire à le signer.

Questions diverses

➤ Construction de la halle de l'étang

Un élu demande où en est le projet. Il lui est répondu que des devis sont encore attendus. Pour autant le projet avance et le Maire promet un début d'exécution avant la fin de l'année.

➤ Installation d'une pédicure/podologue

La jeune professionnelle qui a signé un bail pour l'utilisation du cabinet médical a du retarder son installation pour des raisons administratives. Elle a fait livrer son matériel. Son installation ne devrait plus tarder.

➤ Stationnement du car scolaire

Il est indiqué que le stationnement du car scolaire le soir, limite la visibilité pour la sortie de la place. Cet emplacement plus visible avait été choisi pour tenter de limiter le vol de carburant. Cette question devra être revue à la rentrée ou au mieux, dans le cadre du réaménagement du centre-bourg.

➤ Visite de M. le Préfet

Le Maire informe le Conseil municipal de la visite sur la commune de M. le Préfet, le mardi 19 juin de 10 H à 12 H. Il invite les membres du Conseil municipal à être présents à cette rencontre.

➤ Association football

Le Maire informe le Conseil municipal que, faute de joueurs, le club de football de Prissac sera en sommeil la saison prochaine.

Le Conseil municipal regrette cet état de fait et souhaite malgré tout que des activités sportives continuent à se dérouler sur ce stade.

➤ **Lieu-dit les Prots**

Un conseiller municipal fait remarquer le mauvais état d'entretien de la voirie et les problèmes d'écoulement des eaux pluviales au lieu-dit les Prots et demande comment remédier à cette situation.

Le Maire fait part qu'il s'est déjà rendu sur place avec un agent de la Communauté de communes de la MOVA, afin de trouver des solutions aux différents problèmes.

➤ **Circuit randonnée VTT**

A la demande de l'animateur nature du PNR de la Brenne il est demandé de procéder à l'entretien de la portion du circuit de randonnée VTT qui traverse la commune. Après échange il apparait que la portion concernée est située sur une propriété privée. Avant toute intervention, la demande devra être faite à son propriétaire.

➤ **Course cycliste :**

Le 55^{ème} Tour de l'avenir traversera la commune le 22 aout 2018

Levée de séance à 22h45